

Sainte-Martine, le 11 août 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 11 août 2020 par visioconférence, à 19 h 30 à la salle de conférence de l'Hôtel de Ville au 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Sont présents : Monsieur Richard Laberge
 Monsieur Normand Sauvé
 Monsieur Dominic Garceau
 Monsieur Jean-Denis Barbeau
 Madame Mélanie Lefort

Est absente : Madame Carole Cardinal

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josée Bourdeau, directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles, sont aussi présentes.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 36.

Adoptée

2020-08-093 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Richard Laberge
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2020-08-094 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

Attendu que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 et donnent dispense de lecture;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 juillet 2020.

Adoptée

Sainte-Martine, le 11 août 2020

Mot de la mairesse

Chers citoyens, chères citoyennes,

Nous vous remercions d'assister en visioconférence ou de visionner cette séance du mois d'août.

Nous sommes heureux de vous annoncer que les séances du conseil devant public seront de retour dès septembre, soit lors de la séance prévue le mardi 8 septembre. Afin de respecter les directives gouvernementales, les séances auront lieu au centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins situé au 13, rue Ronaldo-Bélanger. Bien que le gouvernement ait annoncé la tenue de certains rassemblements intérieurs, les municipalités doivent respecter les décrets et arrêtés ministériels propres à elles, entre autres sur la tenue des séances du conseil. Pour nous permettre d'agir en toute sécurité pour la santé des citoyens et celle des membres du conseil et du personnel municipal, nous devons nous conformer aux règles et nous assurer que les installations respectent les mesures sanitaires. Les enjeux technologiques et informatiques étaient aussi un grand défi à relever, mais nos installations seront prêtes dès septembre et c'est avec plaisir que nous vous y rencontrerons. Les règles à suivre pour assister aux séances seront annoncées dans les prochains jours. Afin de permettre aux municipalités de se conformer, il est toujours possible de tenir les séances par tout autre moyen, tel que les visioconférences, pourvu que la séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. Les séances virtuelles doivent comprendre une période de questions qui peut se traduire par un écrit transmis avant la tenue de la séance. Les citoyens sont ainsi invités à transmettre leur question avant les séances ou y assister par visioconférence. Les séances sont rapidement mises en ligne sur notre page YouTube. Le procès-verbal est aussi disponible sur notre site Internet pour les citoyens qui souhaitent y accéder.

L'été est encore bien installé à Sainte-Martine et nous pouvons encore profiter de nos lieux enchanteurs. Il est difficile de parler de records puisque nous ne tenons pas de statistiques à ce sujet, mais nos parcs ont connu au cours de l'été un fort achalandage. Surtout nos deux parcs riverains, soit Paul-Léveillé et le Domaine-de-la-Pêche-au-Saumon qui durant les nombreuses canicules ont su nous offrir un peu de fraîcheur. En effet, la SCABRIC enregistre une année record de location de canots et kayaks sur la rivière Châteauguay et le Domaine n'a jamais reçu autant d'avis cinq étoiles sur Google Maps ! Des oasis qui ont généré une grande activité touristique en cette période où les Québécois et Québécoises voyagent plus que jamais à l'intérieur de la province. Nous sommes toujours heureux d'accueillir des visiteurs à Sainte-Martine et nous avons de quoi être fiers puisque plusieurs de nos points d'intérêts bonifient l'offre d'écotourisme de la région. De plus, il s'agit d'une excellente nouvelle pour notre économie locale qui, rappelons-le, a plus que jamais besoin de nous. Vivre ici, c'est acheter local.

Bien que la belle saison soit toujours là, la rentrée scolaire est éminente. J'en profite pour souligner l'importance de respecter la signalisation routière. Soyons plus attentifs aux passages pour piétons partout sur la route, mais encore plus dans les zones scolaires. Respectons les limites de vitesse et reprenons l'habitude de partager la route avec les autobus scolaires. En tant que piétons, c'est aussi notre responsabilité de traverser les artères aux bons endroits et de s'assurer que les automobilistes nous ont bien vus avant de s'engager. Nous avons réalisé un plan d'action concernant la sécurité routière dans les zones scolaires et de nouvelles mesures seront mises en place prochainement dans ce secteur. Les

commissions scolaires recommandent aux écoliers pour qui c'est possible de marcher pour se rendre à l'école, et ce, afin de réduire le nombre de passagers dans les autobus scolaires. Cela permet de faciliter la distanciation physique dans les transports en commun. Le service du Trottibus sera de retour dans les prochaines semaines. Le Trottibus, c'est un autobus pédestre qui permet aux élèves du primaire de marcher pour se rendre à l'école, tous les mercredis matin. C'est un bon moment pour profiter de ce service gratuit. Les élèves et les bénévoles accompagnateurs empruntent des trajets sécuritaires et font des arrêts planifiés et affichés. Il s'agit d'une excellente occasion pour votre enfant de devenir un super piéton, en plus de passer de beaux moments entre ami.es et d'avoir une meilleure concentration en classe. Emboîtez le pas!

La réfection de notre réseau d'aqueduc doit être réalisée à court terme, c'est ce que nous avons prévu au programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022. Nous avons demandé à une firme externe d'établir un diagnostic des installations actuelles, il s'agit là de la première étape du processus dans ce projet d'envergure. Nous attendons l'étude sous peu, ce qui nous permettra d'établir le plan d'action et l'échéancier de réalisation des travaux de réfection. Il faut rappeler que le litige entre la Régie intermunicipale d'Aqueduc de la Vallée de Châteauguay et la Ville de Mercier nous a retenus dans l'avancement de ce projet. En effet, le verdict, annoncé en janvier dernier, nous permet maintenant d'identifier la juste répartition des coûts et d'établir la propriété des équipements pour chaque municipalité membre de la Régie. Avant ce jugement, nous ne pouvions effectuer la réfection d'installations et d'équipements qui ne s'avéreraient possiblement pas les nôtres.

Période de questions

La population était invitée à soumettre leur question par courriel ou téléphone avant la séance. La population avait aussi la possibilité d'assister à la séance par visioconférence et poser leur question. Les questions reçues par courriel sont lues textuellement.

Monsieur Roussin

- Aimerais savoir quand la peinture sera terminée sur la 138 suite au pavage. Il demande aussi si les traverses piétonnières seront aux mêmes endroits et du même nombre. Il mentionne la traverse sur la 138 près de la rue Sylvestre, que beaucoup de personnes âgées empruntent et cette rue est difficile à traverser. Entre autres pour sa femme qui est handicapée, il n'y a aucune indication de traverse, et encore moins pour personne à mobilité réduite.

Réponse : On doit communiquer avec le MTQ pour avoir un échéancier serré et précis, cependant nous avons eu comme information que le marquage devait se faire rapidement après la fin des travaux de pavage. Ceux-ci n'étant pas encore finalisés, le marquage sera fait après.

La Municipalité est consciente qu'il manque une traverse en face de Sylvestre et plusieurs demandes ont été faites au MTQ, qui ont toujours refusé. Des demandes seront faites à nouveau. Le plan d'action sur le secteur de l'école va nous aider à démontrer que ce secteur fait partie du corridor scolaire et qu'une traverse est nécessaire. En identifiant un corridor scolaire, ce sera peut-être plus facile d'approcher le MTQ.

Sainte-Martine, le 11 août 2020

Concernant la traverse et l'indication de personne à mobilité réduite, ce volet n'a jamais été travaillé, mais des vérifications seront faites.

Monsieur Roussin mentionne qu'il va s'informer auprès de l'association pour voir ce qui peut être fait.

Madame Laberge ajoute que la député, Madame IsaBelle, a commencé à travailler le dossier concernant les traverses piétonnières. Il faudrait la relancer pour voir où elle est rendue et travailler avec son équipe pour faire changer les choses et pouvoir traverser de façon sécuritaire une route numérotée (MTQ).

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté le Règlement 2020-366 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses de 234 900 \$ pour la réalisation des travaux de réfection des rues et de pavage de l'entrée des ateliers municipaux.

2020-08-095 : Adoption du second projet de Règlement numéro 2020-363 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier les sous-classes d'usages autorisées dans la zone AD-5

Attendu que le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement numéro 2020-363 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier les sous-classes d'usages autorisées dans la zone AD-5, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mai 2020;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de cette séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mai 2020;

Attendu que la tenue d'une assemblée publique de consultation n'a pas pu avoir lieu à cause de la pandémie de COVID-19;

Attendu que conformément à l'arrêté ministériel 2020-003 une consultation écrite a eu lieu du 15 mai 2020 jusqu'au 1^{er} juin;

Attendu que suite à cette consultation écrite, le conseil juge à propos de poursuivre son projet de modification du Règlement de zonage;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine adopte le second projet de Règlement numéro 2020-363 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier les sous-classes d'usages autorisées dans la zone AD-5.

Adoptée

2020-08-096 : Embauche – Directrice – greffe, affaires juridiques et contractuelles et secrétaire-trésorière adjointe

Attendu l'embauche temporaire de madame Josée Bourdeau pour le remplacement d'un congé de maternité;

Sainte-Martine, le 11 août 2020

Attendu le prolongement du congé de maternité de l'employé;

Attendu les besoins de la Municipalité de pourvoir le poste de Directeur (trice) – greffe, affaires juridiques et contractuelles et secrétaire-trésorière adjoint(e) jusqu'au 31 décembre 2021;

Attendu que madame Josée Bourdeau occupe le poste depuis le 2 décembre 2019;

Attendu que la Municipalité est satisfaite du travail accompli par madame Josée Bourdeau;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Richard Laberge
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine embauche madame Josée Bourdeau au poste de Directrice – greffe, affaires juridiques et contractuelles et secrétaire-trésorière adjointe jusqu'au 31 décembre 2021.

Que madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière et madame Maude Laberge, mairesse, soient autorisées à signer le contrat de travail à durée déterminée.

Que ce poste est assujéti au *Règlement sur les conditions et avantages des employés-cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine* en vigueur.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 02-220-00-141 ».

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité de Sainte-Martine dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

Dépôt du rapport des déboursés – juillet 2020

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois de juillet 2020, au montant de **244 861,93 \$** pour les déboursés et au montant de **182 956,66 \$** pour les salaires, pour un montant total de **427 818,59 \$**.

La minute des conseillers

Monsieur Garceau : Même si les signes ne sont pas encore faits sur la 138, les passages piétons demeurent et il est important de laisser la priorité aux piétons. Il y a en a déjà sur la 138, même si les lignes ne sont pas peinturées, les pancartes y sont et il demande aux citoyens de les respecter.

Monsieur Sauvé : Les travaux sur la 138 à partir Rivière des Fèves vers Howick débiteront sous peu. Il demande aux utilisateurs d'être vigilants et faire le détour vers l'autre côté de la rivière. Il s'informe de l'échéancier :

Sainte-Martine, le 11 août 2020

- La demande a été faite au MTQ et dès que nous recevons l'information de leur part elle sera transmise aux citoyens et utilisateurs.

Monsieur Laberge : Bonne nouvelle, le centre sportif ouvre à partir de dimanche le 16 août. Ceux qui souhaitent se mettre en forme il y a des dates de disponibles.

Monsieur Barbeau : Demande aux citoyens de continué d'encourager nos commercents locaux. Il remercie le corps policier pour leur intervention sur la prévention du cellulaire au volant.

Madame Lefort : Elle mentionne qu'elle a très hâte de retrouver les citoyens en personne en septembre.

Période de questions

Monsieur Rousseau

- Au niveau des puisards sur la 138, l'asphalte ne semble pas être égal et ils dépassent. Ceci cause beaucoup de bruit et de mouvement des maisons, particulièrement lorsque les camions passent. Il demande si des travaux seront exécutés ou si la situation demeurera ainsi.

Réponse : Concernant le travail de finition, nous allons poser la question s'il y a d'autres travaux à ce niveau. Un suivi sera fait.

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 20 h 04.

Maude Laberge
Mairesse

Josée Bourdeau
Secrétaire-trésorière adjointe